



## AVIS

### COMMUNE DE PORT-VENDRES

Par arrêté **n° URBA 15/2020 du 10 décembre 2020**, le Maire de la Commune de PORT-VENDRES a prescrit une procédure de modification simplifiée n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération du 21 décembre 2020, le Conseil Municipal a défini les modalités de **mise à disposition du public** du dossier de **modification simplifiée n° 8 du PLU**.

La Commune envisage de corriger des erreurs matérielles et modifier ou compléter le règlement afin d'apporter certaines précisions réglementaires nécessaires à la bonne instruction des autorisations d'urbanisme ou d'avoir une cohérence architecturale sur certains secteurs.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie de PORT-VENDRES **du lundi 18 janvier 2021 à 9 h au jeudi 18 février 2021 à 17 h**.

Un registre sera mis à disposition du public pendant cette période pour lui permettre de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le Conseil Municipal qui par délibération motivée pourra adopter ledit projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Maire,  
Grégory MARTY.



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Grégory Marty', is written over the bottom right portion of the official seal.